

Département de la HAUTE-SAVOIE

---oooOooo---

COMMUNE DE MEGEVE



megève

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 10 mai au 25 mai 2021

Arrêté Municipal n°2021-08-Foncier

**Déplacement du chemin rural des Meuniers
au lieu-dit des Meuniers**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Jean François MARTIN

et ses CONCLUSIONS MOTIVÉES

RAPPORT

Sommaire

I) I / GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'ENQUÊTE	3
1. Préambule	3
1.1 – Présentation géographique de la commune	3
1.2 – Contexte territorial	4
2. Objet de l'enquête.....	4
3. Cadre juridique	5
4. Nature et caractéristiques du projet.....	6
II) II / ORGANISATION ET DEROULEMENT	8
II. 1. Pièces présentées à la consultation	8
II. 2. Mesures de publicité	9
II. 2.1 Parution dans les journaux.....	9
II. 2.2 Affichage réglementaire	9
II. 2.3 Autres formes de publicité et de communication.....	9
II. 3. Modalités de consultation du public.....	9
II. 4. Déroulement de l'enquête et clôture des opérations :	10
III) III / ANALYSE DES OBSERVATIONS.....	11
III.1. Recensement des opérations.....	11
III. 2. Analyse des observations	11
III.2.1. Observations du public et commentaires du commissaire enquêteur	11
III.2.2. Courriers reçus et commentaires du commissaire enquêteur	11
III. 3. Remarques diverses.....	12
III. 4. Communication au pétitionnaire	12
IV) IV / ANALYSE ET ÉVALUATION DU PROJET	12
V) V / ANNEXES	13

I / GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'ENQUÊTE

1. Préambule

1.1 - Présentation géographique de la commune

D'une superficie de 4411 hectares, MEGEVE s'étale sur un col entre la Chaîne des Aravis à l'Ouest, le massif du Giffre au Nord et le massif du Beaufortain au Sud-Est, à une altitude variée de 1027 à 2485m. Sa population compte moins de 3 400 habitants (au 1 janvier 2016) en incluant l'agglomération.

Avec COMBLOUX, Les CONTAMINES-MONTJOIE, CORDON, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, SALLANCHES, PASSY, PRAZ sur ARLY et SAINT GERVAIS LES BAINS, et 44 100 habitants (2017), elle fait partie de la Communauté de Communes du MONT-BLANC.

Cette commune de Haute-Savoie (74120), s'inscrit dans un bassin de vie attractif, par la qualité du site, son dynamisme économique, sa station de ski de renommée internationale et sa proximité avec de grandes stations de ski.

Son développement repose aussi sur sa situation géographique, à la « porte du Mont-Blanc » et sur la volonté de la famille Rothschild d'en faire un lieu de villégiature dès le début du 20^{ème} siècle.



Carte de localisation de la commune

MEGEVE est proche de l'Autoroute A40 MACON-CHAMONIX, qui la relie à LYON, à ANNECY ou GENEVE. Elle est traversée par la RD1212 qui la relie à SALANCHES et ALBERTVILLE.

1.2 – Contexte territorial

Agropastorale au début du 20^{ème} siècle MEGEVE s'est transformée en une agréable station d'hiver et d'été, à l'égale des grandes et belles stations internationales. Malgré tout, elle a su garder son cachet authentique, et une importante activité pastorale et agricole.

L'urbanisation de la commune est caractérisée par son éclatement due justement à cette activité agro-pastorale. 17 hameaux entourent le chef-lieu dans un écrin de montagne.

La commune connaît une pression foncière si importante, que la population à faible revenus ou saisonnière est obligée de s'exiler vers des communes limitrophes moins onéreuses.

La famille Rothschild en choisissant ce lieu de villégiature en a fait un symbole de l'art de vivre à la française. Particulièrement visionnaires pour leur temps, les générations successives de cette grande famille sont restées fidèles à MEGEVE, imprégnant de leur marque le développement de la commune et de sa station d'hiver.

La commune s'est équipée d'installations largement suffisantes pour une population d'environ 3.400 habitants, dont plus de la moitié a plus de 45 ans (61%). Palais des sports, de congrès, cinémas, musées, altiport, écoles, collèges et maisons de retraite sans oublier les installations sportives liées au ski et à la montagne, pour pouvoir satisfaire une population qui peut doubler lors des périodes estivales.

2. Objet de l'enquête

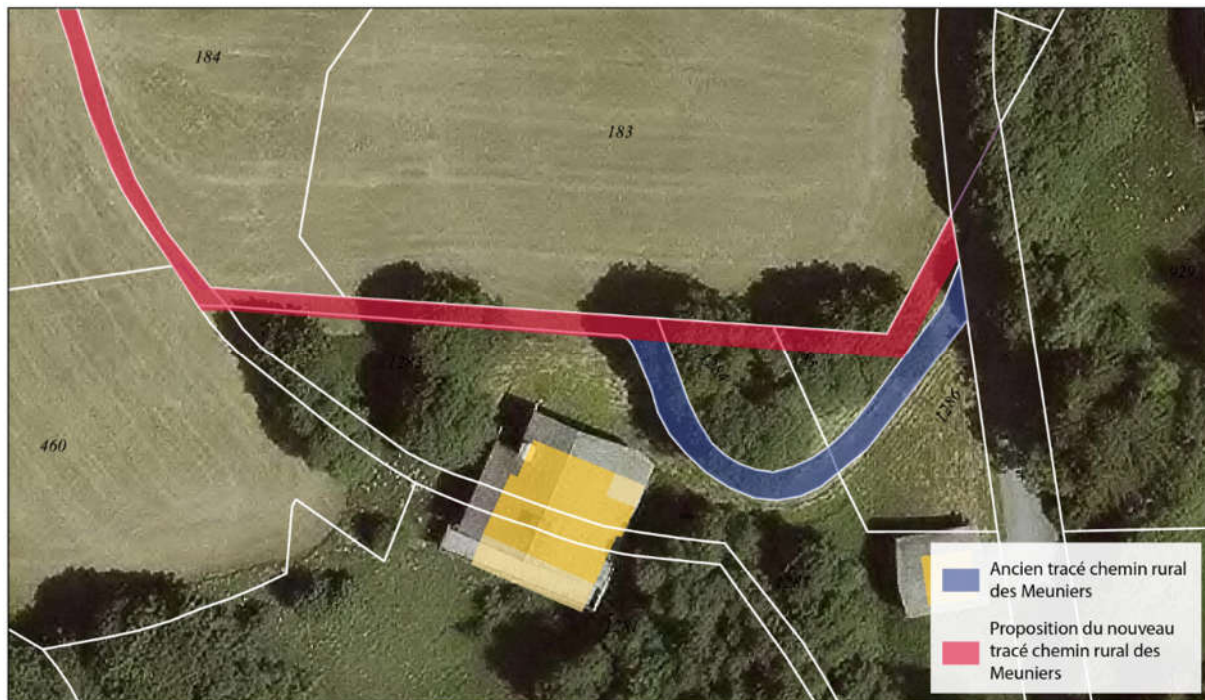
Par arrêté municipal n°2021-08-FONCIER du 9 avril 2021, Madame le Maire de la commune de MEGEVE, Madame Catherine JULLIEN-BRECHES, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable au déplacement du chemin des Meuniers.

Cette enquête a pour objet le déplacement du chemin rural des Meuniers visant à le disjoindre de l'accès du chalet privé « Domaine des Meuniers », ce qui rebute les promeneurs de s'y engager.

Un déplacement de ce dernier est donc nécessaire avant de pouvoir réhabiliter sa continuité. Les propriétaires privés ont également un intérêt au projet puisqu'il leur

permettrait de mieux pouvoir exploiter leur parcelle cadastrée à la section D sous le numéro 1284.

La réglementation en vigueur oblige la commune à organiser une enquête publique, afin d'informer la population et de recevoir les éventuelles observations.



En prévision de la présente enquête, un géomètre a été mandaté pour tracer l'emprise exacte des parcelles devant faire l'objet d'un échange entre la SCI « Domaine Des Meuniers » et la Commune de Megève.

Par délibération n° 2020-275-DEL le conseil municipal en date du 8 décembre 2020 a constaté la faisabilité du projet et autorisé Madame le Maire à lancer la procédure d'enquête publique, à l'unanimité.

Deux propriétaires sont concernés par cette opération, la SCI Domaine des Meuniers et la commune de MEGEVE.

La SCI des Meuniers, par un courrier du 18 août 2020 signé de Monsieur Michel SEMONIN, s'engage à régler tous les frais engagés dans cette opération.

3. Cadre juridique

La définition des chemins ruraux est donnée par l'article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime : « *Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune* ».

Les modifications de chemins ruraux sont des enquêtes de voirie, soumises au Code Rural et de la Pêche Maritime. Leur aliénation est prévue à l'article L.161-10 dudit Code.

La désignation du commissaire enquêteur est effectuée par Madame le Maire (R141-4 Code de la Voirie Routière) qui le choisit sur la liste d'aptitude départementale (en l'occurrence la Haute-Savoie) aux fonctions de commissaire enquêteur.

L'enquête publique à mettre en œuvre relève du chapitre IV du titre III du livre 1er du code des relations entre le public et l'administration et des articles R161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Ce projet, nécessitant une enquête publique ne relevant ni du Code de l'Environnement, ni du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, relève aussi du Code des Relations entre le Public et l'Administration, comme le précise son article L.134-1.

MEGEVE dispose d'un PLU approuvé depuis le 21 mars 2017. Il a fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 le 12/12/2017, d'une modification simplifiée n°2 le 04/09/2018 et de 4 déclarations de projet dont le dernier date du 30 juin 2020.

4. Nature et caractéristiques du projet



Le chemin à déplacer.

La commune de MEGEVE souhaite réaménager le chemin rural de Meuniers, aujourd'hui à l'abandon, en raison essentiellement du fait que son entrée est commune avec l'accès d'un chalet privé. Les promeneurs hésitent à l'emprunter, et son déplacement devient nécessaire si l'on veut rétablir sa continuité. Les propriétaires actuels du chalet et des parcelles 1284 et 1285, ainsi que la commune de MEGEVE, propriétaire des parcelles 1283 et 1286 ont convenu d'un échange de terrains, dans le but de dévier ce chemin rural, et le rendre accessible aux promeneurs.

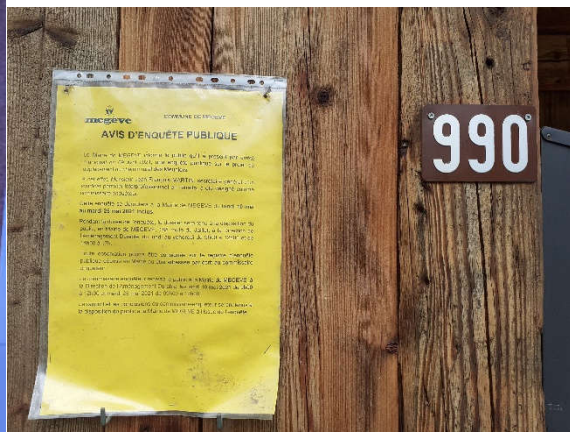
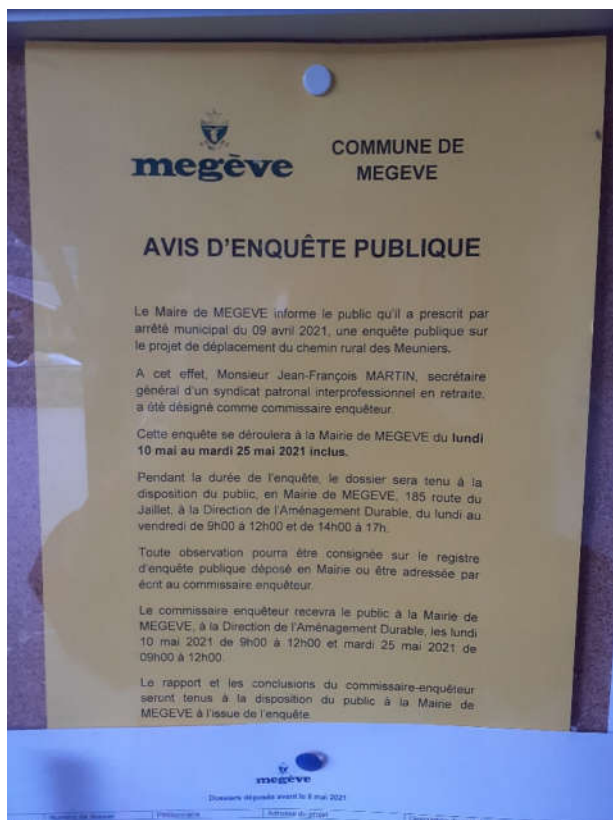
La commune a l'obligation de faire précéder d'une enquête publique le déplacement d'un chemin rural. Ce déplacement devra faire l'objet par la suite d'une délibération du Conseil Municipal pour être entériné.

II / ORGANISATION ET DEROULEMENT

II. 1. Pièces présentées à la consultation

Le dossier qui a été mis à la disposition du public lors de la consultation, était constitué des documents suivants :

- Un registre d'enquête (coté et paraphé par mes soins),
- Arrêté municipal n°2021-08-Foncier du 9 avril 2021 (Pièce n°1)
- Délibération n° 2020-275-DEL du conseil municipal du 8 décembre 2020 (Pièce n°2)
- Constat d'affichage du 14/04/2021. (Pièce n°3)
- Notice explicative. (Pièce n°4).
- Etat des propriétaires. (Pièce n°5).
- Projet de division au 1/1000. (Pièce n°6).
- Plan au 1/10000. (Pièce n°7).
- Plan au 1/15000. (Pièce n°8).
- Plan au 1/25000. (Pièce n°9).
- Tracé actuel au 1/500. (Pièce n°10).
- Ancien tracé et proposition du nouveau au 1/500. (Pièce n°11).
- Copie de l'Avis d'Enquête. (Pièce n°12).
- Extrait de l'annonce de l'enquête publique sur le site de la mairie. (Pièce n°13).
- Le Faucigny du 22/04/2021. Annonce légale. (Pièce n°14).
- Le Dauphiné Libéré du 19/04/2021. Annonce légale. (Pièce n°15).
- Certificat de dépôt. (Pièce n°16).
- Certificat d'affichage. (Pièce n°17).



II. 2. Mesures de publicité

II. 2.1 Parution dans les journaux

- **Le Dauphiné libéré** : lundi 19 avril 2021
- **Le Faucigny** : jeudi 22 avril 2021

Les originaux de chacun de ces documents font parties des pièces présentées à la consultation.

II. 2.2 Affichage réglementaire

A l'occasion de sa permanence en mairie, le commissaire enquêteur a pu vérifier que l'affichage avait été assuré correctement selon les prescriptions figurant dans l'arrêté municipal.

Il a ainsi constaté que l'avis légal était disposé

- A l'entrée de la Mairie, au panneau d'affichage sous l'abri
- Sur les lieux au lieu-dit « les Meuniers »,

Un certificat d'affichage a été dressé par Madame le Maire de MEGEVE et fait partie du dossier.

II. 2.3 Autres formes de publicité et de communication

Le site de la commune consacre une rubrique sur l'enquête publique relative au déplacement du chemin rural des Meuniers, invitant la population à y participer.

Des observations pouvaient être adressées par courrier postal, à l'attention de Monsieur Jean François MARTIN, Commissaire Enquêteur, Mairie de MEGEVE, BP23, 74120 MEGEVE

II. 3. Modalités de consultation du public

Cette enquête publique s'est déroulée pendant 16 jours consécutifs, du lundi 10 mai 2021 à 9h00 au mardi 25 mai à 12h00 en mairie de MEGEVE.

Pendant cette période, le public pouvait prendre connaissance du dossier et formuler ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- Du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

En accord avec Madame Le Maire, le commissaire enquêteur s'est tenu deux fois à la disposition du public en mairie :

- Le lundi 10 mai 2021 de 9h00 à 12h00,
- Le mardi 25 mai 2021 de 9h00 à 12h00,

II. 4. Déroulement de l'enquête et clôture des opérations :

Après réception de la proposition, en date du 6 avril 2021, de désignation du commissaire enquêteur par Madame Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de la commune de MEGEVE, j'ai pris contact avec Monsieur Vivien EINIG de la Direction de l'Aménagement Durable, chargé de la question foncière et immobilière pour déterminer les modalités du déroulement de l'enquête publique et pour prendre connaissance du dossier.

Après étude, j'ai coté et paraphé les pièces qui ont été présentées au public car elles m'apparaissaient suffisamment explicites et compréhensibles par quiconque.

Lors des permanences, un échange a eu lieu avec Madame le Maire concernant ce dossier, ainsi qu'avec Madame Mathilde BAZIN, Chargée des Affaires Foncières & Enseigne de la commune.

La visite sur les lieux

Pour me rendre compte des conséquences réelles de cette opération, Monsieur Vivien EINIG, chargé de la question foncière et immobilière, m'a transporté le mercredi 7 avril 2021, sur les lieux visés.

Pour une meilleure connaissance de la commune, pour mieux appréhender le projet et vérifier les panneaux d'affichage, je me suis rendu à deux reprises dans le hameau.

Climat de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur. Les dispositions matérielles ont été tout à fait convenables. L'enquête s'est déroulée dans un climat serein et calme, aucun incident à signaler.

Clôture de l'enquête.

L'enquête s'est terminée le mardi 25 mai 2021 à 12 h 00. J'ai clos le registre d'enquête et j'ai pris possession :

- Du registre d'enquête publique,
- Du dossier soumis à l'enquête.

---oooOooo---

III / ANALYSE DES OBSERVATIONS

III.1. Recensement des opérations

Au cours de cette enquête, j'ai reçu un total de 2 personnes.

Le registre contient 1 observation.

Une personne est venue en dehors des permanences, mais n'a pas laissé de commentaires.

III. 2. Analyse des observations

III.2.1. Observations du public et commentaires du commissaire enquêteur

Observation déposée dans le registre.

R01- Messieurs GAYDON Gilles et Patrick. (Propriétaires des parcelles 279 et 280). Demandent à ce que le chemin passe en frontière de la parcelle 280 pour ne pas faire deux parcelles, et a insisté pour que la largeur du chemin ne soit pas trop importante.

Réponse du Commissaire Enquêteur. Ces parcelles ne font pas partie de l'objet de cette enquête publique. Je comprends la demande mais ne peut donner aucun avis. A voir avec la Mairie.

Observations faites pendant les permanences.

Une personne est venue mais n'était pas concernée par ce dossier.

III.2.2. Courriers reçus et commentaires du commissaire enquêteur

Aucun courrier n'a été réceptionné par le commissaire enquêteur.

III. 3. Remarques diverses

Cette enquête a peu mobilisé la population de MEGEVE. Cela peut se comprendre, compte tenu de la spécificité de son objet. Néanmoins, quelques randonneurs et agriculteurs auraient pu faire part de leur intérêt.

III. 4. Communication au pétitionnaire

A l'issue de l'enquête publique, j'ai échangé avec monsieur EINIG sur le déroulement de l'enquête et des permanences.

Celui-ci m'a expliqué que l'absence de visite lors des permanences, étaient sans doute due à la préparation du dossier, aux réponses apportées par Madame Le Maire et lui-même lors des questions posées en rendez-vous.

IV / ANALYSE ET ÉVALUATION DU PROJET

Les aspects positifs du projet

- Un dossier simple et complet.
- Une bonne communication préalable sur la justification du projet.
- Un projet à coût nul pour la commune.

Les aspects qui mériteraient d'être approfondies

- Une adresse plus précise du chemin concerné, à savoir 990 route du Planay. Non précisée dans le dossier.,

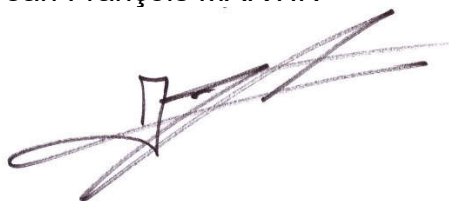
---oooOooo---

Enfin, le Commissaire enquêteur a rédigé son avis sur le Projet de Déplacement du Chemin Rural des Meuniers au lieudit des Meuniers à MEGEVE et ses conclusions motivées, qui font l'objet de la seconde partie du rapport :

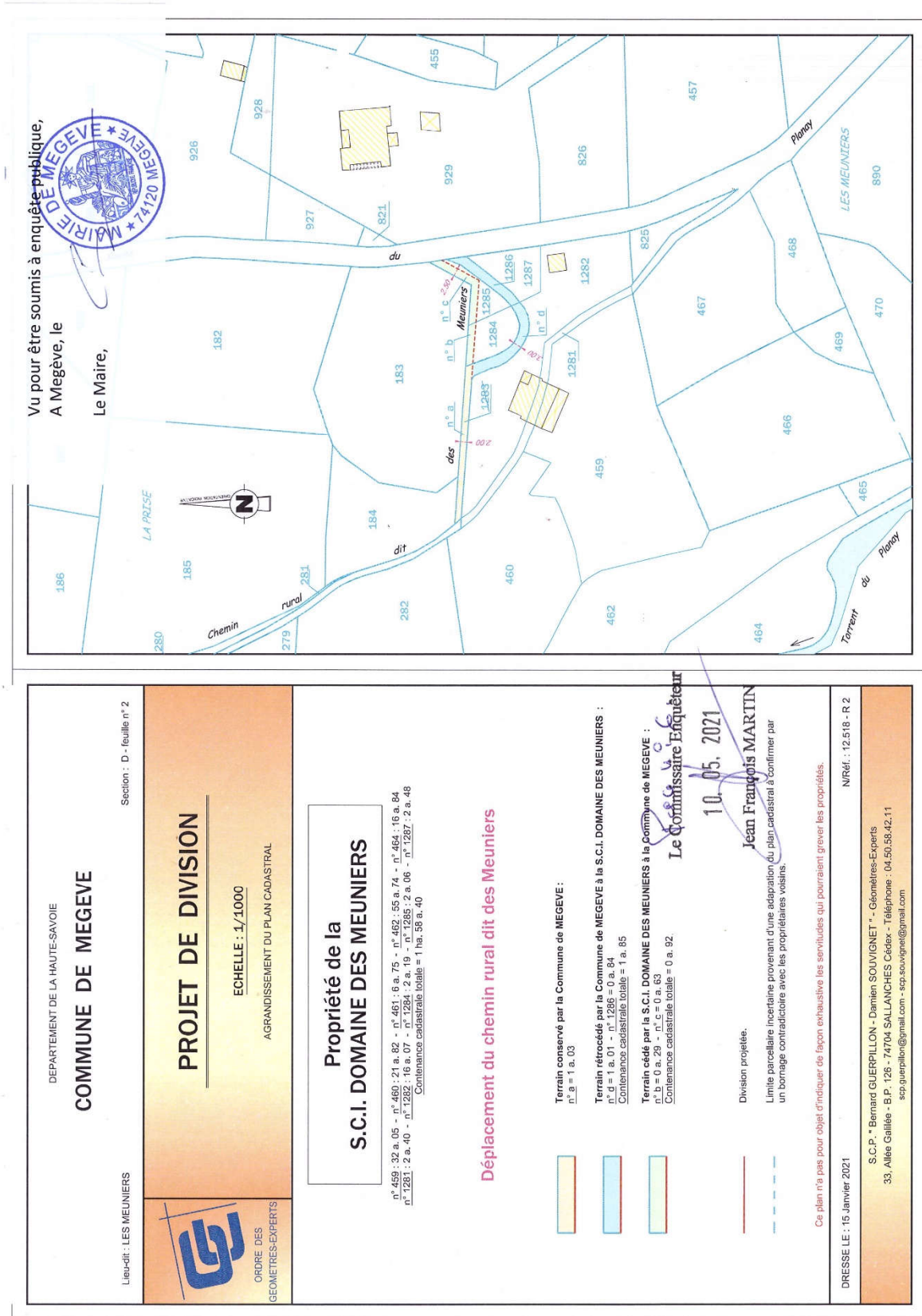
Conclusions motivées du commissaire enquêteur

Fait à Saint Sylvestre, le 9 juin 2021

Le commissaire Enquêteur
Jean François MARTIN



V / ANNEXES



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MEGEVE
 Section : D - feuille n° 2

Lieu-dit : LES MEUNIERES

PROJET DE DIVISION
 ECHELLE : 1/1000
 AGRANDISSEMENT DU PLAN CADASTRAL

Propriété de la S.C.I. DOMAINE DES MEUNIERES
 n° 459 : 32 a. 05 - n° 460 : 21 a. 82 - n° 461 : 16 a. 75 - n° 462 : 55 a. 74 - n° 464 : 16 a. 84
 n° 1281 : 2 a. 40 - n° 1282 : 16 a. 07 - n° 1284 : 2 a. 19 - n° 1285 : 2 a. 06 - n° 1287 : 2 a. 48
 Contenance cadastrale totale = 1 ha. 58 a. 40

Déplacement du chemin rural dit des Meuniers

Terrain conservé par la Commune de MEGEVE :
 n° a = 1 a. 03

Terrain rétrocedé par la Commune de MEGEVE à la S.C.I. DOMAINE DES MEUNIERES :
 n° d = 1 a. 01 - n° 1286 = 0 a. 84
 Contenance cadastrale totale = 1 a. 85

Terrain cédé par la S.C.I. DOMAINE DES MEUNIERES à la Commune de MEGEVE :
 n° b = 0 a. 29 - n° e = 0 a. 63
 Contenance cadastrale totale = 0 a. 92

Le Commissaire Enquêteur
10.05.2021
Jean François MARTIN

Division projetée.
 Limite parcellaire incertaine provenant d'une adaptation du plan cadastral à confirmer par un bornage contradictoire avec les propriétaires voisins.

Ce plan n'a pas pour objet d'indiquer de façon exhaustive les servitudes qui pourraient grever les propriétés.

DRESSE LE : 15 Janvier 2021
 N/Réf. : 12.518 - R 2

S.C.P. * Bernard GUERPILLON - Damien SOUVIGNET * - Géomètres-Experts
 33, Allée Galilée - B.P. 128 - 74704 SALLANCHES Cédex - Téléphone : 04.50.58.42.11
 scp.guerpillon@gmail.com - scp.souvignet@gmail.com